



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné à tous les utilisateurs du transport en commun que lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, le Conseil de la MRC de Joliette a adopté la résolution 247-11-2018 afin d'adopter les grilles de tarification 2019 pour les circuits régionaux suivants :

Circuits 32, 34, 35, 50, 125 : Augmentation d'environ 2% pour l'ensemble des titres unitaires et pour l'ensemble des carnets de 6 passages.

Circuit 32 : Ajustement des titres mensuels au nord de St-Jean-de-Matha afin de favoriser la vente des titres mensuels et permettre de rejoindre la clientèle étudiante.

Circuits 34 et 125 : Dans le but de respecter les tarifs internes de la MRC de Montcalm, le titre minimum sur les titres mensuels et les carnets qui sont inclus dans le même titre OPUS est maintenu sans indexation.

Circuit 50 : Ajustement des titres Lavaltrie/Montréal dont le coût n'est pas conforme à la grille du circuit 50.

Ajustement de la zone Lavaltrie/Joliette pour maintenir l'équité avec la grille du circuit 131-138.

Circuit 131-138 : Modification de la grille, en partenariat avec le service de transport de la MRC de D'Autray.

Les grilles de tarification 2019 sont disponibles sur le site Internet de la MRC de Joliette.

DONNÉ À JOLIETTE CE 29^e JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim